



**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°D 4999
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme,
Article I du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et
des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques
Article 47-C du Code de la voirie départementale : demande d'accord technique

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 30 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Renforcement du réseau concédé d'électricité dans le bourg

Département : HAUTE-SAONE

Commune : PENNESIERES

Concession du projet, date : SIED 70 -10/12/1996

Concessionnaire actuel : SICAE Est

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale :
- le domaine privé :

Numéro(s)¹

.....
D 191
¹ à compléter pour ces 2
catégories de voiries

B) RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :

- Date probable de démarrage des travaux : été 2014
- Durée prévisible du chantier : 75 jours

- Entreprise réalisatrice :
SAS BENTIN
6A, rue Terre Rouge
25770 SERRE-LES-SAPINS

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- SICAE
- D.S.T.T. UT70 VESOUL
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- FRANCE TELECOM
- Commune de PENNESIERES
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- Direction Départementale des Territoires

Fait à Vaivre-et-Montoille le
Pour le SIED 70

NOTICE DE PRESENTATIONⁱ

Commune de PENNESIERES
D 4999 - Renforcement du réseau concédé d'électricité dans le bourg

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de PENNESIERES, de type rurale, se situe à environ 16 km au Sud de VESOUL. La zone des travaux se situe rue de l'Eglise, rue de la Goula et rue de la voie au Combat.

La commune de PENNESIERES présente les caractéristiques particulières suivantes au titre de la législation sur les sites et monuments historiques :

- Cimetière de PENNESIERES, arrêté du 03/08/2004 ;
- Fontaine-lavoir de PENNESIERES, CD 191, arrêté du 03/08/2004.

2) Justifications des travaux

Les travaux de renforcement du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- le remplacement d'environ 465 mètres de ligne aérienne à basse tension en conducteurs nus par des câbles pré assemblés;
- le renforcement du réseau concédé d'électricité rue de la Voie aux Combats.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

ⁱ article I du décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011